

délibération :
D_2017_5_12

L'an deux mille dix sept, le vendredi 14 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 07 Avril 2017

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel

**Objet : Soutien Saint-Sulpice-de
-Ruffec**

Pouvoirs :

Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel
Monsieur BERCHENY Dorian a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le courrier du maire de Saint-Sulpice-de-Ruffec qui fait appel à la solidarité des communes charentaises face au déséquilibre budgétaire 2017 voté par sa commune à hauteur de 5 082,23 €.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Sulpice-de-Ruffec se retrouve dans une situation financière préoccupante suite à la baisse ou la suppression de dotations de l'Etat. Ne voulant pas augmenter la fiscalité de 50 % et ayant réduit les dépenses au maximum, le maire de la commune sollicite les communes charentaises après avoir cherché, en vain, des solutions auprès des services de l'Etat.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à la commune de Saint-Sulpice-de-Ruffec;
- DIT que seul l'ETAT peut résoudre cette situation qu'il a lui-même créé en supprimant des dotations.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/04/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 20 AVR. 2017

Le Maire,
Michel CARTERET

